Burundi : le pouvoir accusé de vouloir "faire rayer" les partis d'opposition

@rib News, 23/01/2012 â€“ Source XinhuaLe Front pour la dÃ©mocratie au Burundi (FRODEBU) a rejetÃ© lundi la demande du ministre de l'IntÃ©rieur exigeant aux formations politiques burundaises agrÃ©Ã©es de dÃ©poser Ã son ministÃ¨re tous les documents attestant la lÃ©galitÃ© de leurs partis, y compris les dossiers des membres fondateurs depuis les pÃ©riodes d'agrÃ©ment. LÃ©once Ngendakumana, prÃ©sident du FRODEBU et prÃ©sident en exercice de l'Alliance des dÃ©mocrates po le changement (ADC, coalition d'opposition), a prÃ©cisÃ© lundi au cours d'un point de presse que son parti dÃ©nonce les manÅ“uvres du pouvoir de vouloir Â«Â faire disparaÃ®tre et rayerÂ Â» de la liste des formations politiques les partis politiques d'opposition.
Le prÃ©sident du FRODEBU a rappelÃ© que dans une des dispositions du projet de loi ad hoc, on exigeait Ã ce qu'aprÃ¨s la promulgation de la dite loi, tous les partis politiques devraient redemander lâ€™agrÃ©ment.Cette disposition, a dit le prÃ©sident du FRODEBU, a Ã©tÃ© contestÃ©e par la majoritÃ© des formations politiques Ã l'exception du parti au pouvoir, le Conseil national pour la dÃ©fense de la dÃ©mocratie-Front pour la dÃ©fense de la dÃ©mocratie (CNDD-FDD) et certains dÃ©putÃ©s, a prÃ©cisÃ©.D'aprÃ¨s M. Ngendakumana, certains parlementaires avaient soulignÃ© aprÃ¨s la sÃ©ance d'adoption de cette loi, qu'ils s'Ã©taient convenus avec le ministre de l'IntÃ©rieur Nduwimana de supprimer les clauses contestÃ©es.Â«Â Nous n'allons pas nous soumettre Ã une disposition qui ne figure pas dans la loi prÃ©citÃ©eÂ Â», a-t-il insistÃ©.Le ministre burundais de l'IntÃ©rieur avait demandÃ© samedi aux prÃ©sidents des partis politiques agrÃ©Ã©s Ã se conformer aux dispositions de la loi s les partis politiques du 10 septembre 2011, stipulant que Â«Â dans un dÃ©lai n'excÃ©dant pas six mois Ã dater de la promulgation de la prÃ©sente loi, tous les partis politiques devront se conformer Ã la prÃ©sente loi, sauf en ce qui concerne lâ€™agrÃ©mentÂ Â».Il avait Ã©galement rappelÃ© aux dirigeants des formations politiques que le dÃ©lai de conformitÃ© Ã ce court jusqu'au 10 mars prochain, mais n'avait pas prÃ©cisÃ© la suite qui sera rÃ©servÃ©e aux formations politiques qui ne vont pas s'y conformer.